



2nde MBBE (Métiers de la Beauté et du Bien-Être)

EXIGENCES DANS LA FILIÈRE ESTHÉTIQUE AU LYCÉE PROFESSIONNEL

Tenue dans l'établissement :

Nous vous précisons qu'il est spécifié dans le règlement intérieur de l'établissement que les élèves des sections esthétiques doivent adopter une tenue vestimentaire conforme aux exigences du métier dans l'ensemble des cours. Par conséquent :

- le port de baskets (sport et autres) sont **interdits**,
- les jeans sont **interdits** (pantalon, veste, jupe, chemise quel que soit la couleur),
- pas de tenue sportswear,
- une tenue de ville sobre, confortable et élégante est **exigée**,
- chaussures de ville confortables à **différencier** des cours de pratique (bottes, bottines, mocassins, escarpins à petits talons, sandales d'été...)
- être coiffé convenablement et avoir un maquillage léger.

***Pour tout problème d'ordre médical au niveau des pieds :**

Le port de baskets ne sera pas autorisé car il existe d'autres types de chaussures s'adaptant aux exigences de la profession et répondant à la prescription d'un certificat médical.

Exemples de chaussures conformes à la tenue exigée pour l'ensemble des cours :



Exemples de chaussures adaptées aux cours de pratique :



L'équipe enseignante d'Esthétique Cosmétique